



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Entretien avec Laurent Joly

Nathalie Peeters

Mémoire d'Auschwitz ASBL

Novembre 2021

Laurent Joly est directeur de recherche au CNRS. Spécialiste de l'histoire de l'antisémitisme en France sous l'Occupation. Auteur de plusieurs ouvrages pour n'en citer que quelques-uns : *Darquier de Pellepoix et l'antisémitisme français (Berg international, 2002)* ; *Vichy dans la « Solution finale » : Histoire du commissariat général aux Questions juives (1941-1944) (Grasset, 2006)* ; *L'Antisémitisme de bureau : Enquête au cœur de la préfecture de Police de Paris et du commissariat général aux Questions juives (1940-1944) (Grasset, 2011)* ; *Dénoncer les Juifs sous l'Occupation : Paris, 1940-1944 (CNRS, 2017)* ; *L'État contre les juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite (Grasset, 2018)*¹.



Le 3 octobre 1940, la première loi portant sur le statut des Juifs en France est promulguée par le régime de Vichy. Elle vise à définir légalement qui est juif et décrète des interdictions professionnelles. Quelle en est la genèse ?

Sa genèse s'inscrit au croisement d'une tradition antisémite nationale, théorisée sur le plan politique à partir de l'affaire Dreyfus, et du contexte de l'antisémitisme d'État dans l'Allemagne nazie. Depuis la fin de 1938, le projet et la formule même de « statut des juifs » (laquelle est venue sous la plume du royaliste Charles Maurras dans *L'Action française* en 1911) ont de plus en plus d'audience : articles dans la presse d'extrême droite, brochures, papillons antisémites, etc. Ceux qui en parlent, le conseiller municipal de Paris Darquier de Pellepoix, l'activiste ultranationaliste Marcel Bucard, *L'Action française*, l'hebdomadaire fasciste *Je suis partout*, Céline dans ses pamphlets, etc., font beaucoup de bruit. Assurément, la politique antijuive nazie, codifiée en 1935 (les lois de Nuremberg), imitée par l'Italie de Mussolini en 1938, marque les esprits. L'idée selon laquelle la France doit, elle aussi, résoudre le « problème juif » a de plus en plus de partisans avant même le choc de la défaite. Par ailleurs, dès l'été 1940, le nouveau régime pétainiste ambitionne de s'insérer dans l'« ordre nouveau » hitlérien, dont on pense à Vichy qu'il dominera durablement l'Europe : la loi raciale, adoptée tour à tour par l'État hongrois (avril 1938), l'Italie fasciste (septembre 1938), la Slovaquie (avril 1939) puis la Roumanie (août 1940), apparaît comme un passage obligé. Selon

¹ Réédité chez Flammarion et augmenté de nouveaux documents en 2020.

moi, ce facteur de dynamique européenne est au moins aussi important que le facteur national propre (la tradition antidreyfusarde, la théorie maurrassienne de l'antisémitisme d'État, la haine de Léon Blum, la stigmatisation des responsables de la défaite, etc.) pour comprendre les raisons pour lesquelles le régime de Vichy a promulgué si rapidement un statut des Juifs.

En France, entre 1942 et 1944, 25 % des Juifs ont été déportés. Le taux est de 48 % en Belgique. Comment l'expliquez-vous ?

Raisonnement en pourcentages entraîne, je crois, des biais d'analyse. Ce qu'il faut regarder, c'est le nombre de Juifs que les Allemands ont pu déporter dans un pays qui, comme la France, présentait des atouts pour la survie incomparablement plus élevés qu'en Belgique : superficie du pays (douze fois plus grand), absence de concentration géographique pour les Juifs (au contraire d'Anvers), existence d'une zone libre puis d'une zone d'occupation italienne protectrices, faible présence policière allemande, proportion importante de Juifs nationaux (en Belgique, 90 % sont étrangers, moins de la moitié en France), etc. Dans cette perspective, 74 150 déportés, soit trois fois plus qu'en Belgique, c'est absolument considérable. Ensuite, et le plus important, est d'observer attentivement les bilans année par année et d'en comprendre le sens. La rétractation de Vichy à l'été 1943, la décision annoncée par la Gestapo de ne plus faire de distinctions nationales et de conduire elle-même la politique de traque entraînent la déportation, en un an, de 23 300 Juifs. Or, à l'été 1942, lorsque la collaboration policière fonctionne à plein régime sous la houlette de Bousquet, c'est près de 26 000 Juifs qui sont livrés en deux mois ! Le rôle criminel de Vichy se trouve précisément dans ces deux mois terribles. Pourquoi à l'été 1942 le gouvernement Laval n'a-t-il pas agi comme à l'été 1943, où il « résiste », sans péril d'ailleurs, à la pression nazie ? Parce qu'à l'été 1942, ses dirigeants sont convaincus que l'Allemagne va gagner la guerre, qu'ils veulent alimenter la politique de collaboration, se débarrasser d'apatrides « indésirables » et obtenir l'autonomie de la police française en zone occupée (l'obsession de Bousquet). C'est pour toutes ces raisons qu'ils ont abandonné des milliers de vies à la machine de destruction nazie.

Selon les partisans de Pétain, le régime de Vichy a sauvé les Juifs français en acceptant de livrer les Juifs étrangers aux nazis. Lors d'un entretien qu'il nous a accordé², Jacques Semelin a affirmé que rien ne le prouve dans les archives.

Tout à fait. Ce que les archives prouvent indubitablement c'est que cette spécificité française qu'a été la collaboration d'État en matière d'arrestations a grandement aggravé le sort des Juifs. On le voit bien en comparant les résultats pour 1942, quand la machine policière fonctionne à plein régime, et 1943-1944, lorsque Vichy fait marche arrière et laisse l'occupant se débrouiller avec ses maigres moyens ou directement avec la police française.

² *Témoigner. Entre histoire et mémoire* n° 131, octobre 2020, p. 30-35.

Les 16 et 17 juillet 1942, environ 13 000 Juifs sont arrêtés lors de la rafle du Vél d'Hiv par des policiers français. Dans quelle mesure l'administration française a-t-elle collaboré ?

Ce qui est frappant, c'est l'absence totale d'Allemands dans l'exécution de la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 à Paris et en banlieue. Même le chef du « service juif » de la Gestapo, Theodor Dannecker, est alors absent de Paris ! Comment l'expliquer ? En mai puis août 1941, deux rafles « mixtes », exécutées par des policiers français conjointement avec des soldats et policiers allemands, avaient eu lieu à Paris. Ces opérations, imposées par l'occupant, avaient été jugées humiliantes par Vichy et sa police, ainsi soumise, sur le terrain, à la tutelle allemande. Nommé en avril 1942 secrétaire général à la police, le jeune technocrate René Bousquet est obsédé par l'« honneur » et la « souveraineté » de l'administration française en zone occupée. D'où le deal monstrueux qu'il met au point au nom du gouvernement de Pierre Laval, son chef et mentor, avec les autorités SS au début de juillet 1942 : d'accord pour vous livrer les 40 000 Juifs que vous réclamez, mais vous nous laissez les choisir et vous nous laissez faire ! C'est en application de cet accord qu'a eu lieu la grande rafle dite du Vél d'Hiv. Non seulement cette opération a été préparée en concertation avec l'occupant – les cadres de la Préfecture de police négocient les critères d'arrestation avec Dannecker et la police SS – mais, surtout, ce sont des agents de police ordinaire (relevant pour l'essentiel de la police municipale parisienne) qui en assurent l'exécution.

Le gouvernement de Vichy savait-il ce qui allait advenir de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes ?

Dès l'été 1942, les dirigeants de Vichy, Laval ou Bousquet, ne peuvent pas ne pas avoir deviné que la mort est au bout du voyage. Ils ont fait le choix du déni, sur fond de mauvaise conscience agressive et hâbleuse. La récente publication du *Journal de guerre* de Paul Morand, dont j'ai pu intégrer les principaux apports dans la nouvelle édition de mon livre, m'a permis plus particulièrement d'étayer le chapitre « Que savait-on de l'extermination des juifs ? » Bousquet se vante d'avoir « liquidé 13 000 » Juifs ; Laval refuse de lire les preuves de l'extermination systématique des Juifs qu'on lui apporte, fait des blagues douteuses et demande à ses interlocuteurs de la SS des éléments de langage... L'époque où l'on pouvait penser de bonne foi, comme Léon Poliakov, que Laval était un politicien naïf et habile désireux de faire au mieux est révolue. La recherche historique, couronnée par la récente et magistrale biographie de Renaud Meltz (dont j'ai pu aussi intégrer les principaux apports dans cette nouvelle édition de *L'État contre les juifs*), est maintenant au clair sur la personnalité de Laval et sur sa politique.

Il y a eu une évolution palpable depuis l'*Histoire de Vichy* de Robert Aron.

Actuellement, quel est, selon vous, le sentiment dominant au sein de la population française ?

Je crois que depuis le discours du président Chirac le 16 juillet 1995, reconnaissant les crimes de l'État français dans la Shoah, on ne croit plus, dans l'opinion, que Vichy et Pétain ont mené une « politique de moindre mal », comme on le pensait communément jusque dans les années 1970. Mais rien n'est jamais acquis et les récentes polémiques suscitées par le journaliste d'extrême droite Éric Zemmour montrent que le savoir et la vérité historiques sont des constructions fragiles, sans cesse menacées par la falsification et la justification mensongère.

Pensez-vous qu'il reste encore des pistes à creuser ?

Beaucoup, l'historiographie a encore des décennies de travail devant elle ! Ainsi, étonnamment, il n'existe pas d'ouvrage scientifique sur la rafle dite du Vél d'Hiv – je suis en train de m'y atteler. De même, Tal Bruttman prépare la première étude globale sur la grande rafle de zone libre du 26 août 1942, dont on connaît encore mal la logistique et le déroulé, alors même qu'elle a eu un impact énorme sur la politique de Vichy – c'est elle qui a provoqué les grandes protestations de l'été 1942, de Mgr Saliège, du cardinal Gerlier, etc., qui ont obligé le régime pétainiste à renoncer à de grandes rafles en zone libre. Bien que la spoliation soit la principale politique menée contre les Juifs sous l'Occupation, on connaît encore mal le profil des administrateurs provisoires de « biens juifs ». David Guilbaud prépare une thèse sur le sujet. Il y a aussi les importants travaux en cours sur la question des « logements juifs » laissés vacants, qu'étudient Isabelle Backouche, Éric Le Bourhis et Sarah Gensburger, ou ceux de Johanna Lehr sur l'envoi de Juifs et de Juives dans les prisons de droit commun.

Merci Laurent Joly



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.